



Litige avec mon assurance auto je résilie et il dit que c'est lui

Par **cany17**, le **17/07/2009** à **15:51**

Bonjour, je suis depuis quelques semaines en litiges avec mon ancien assureur auto, vous allez voir !

En février 2009, je fais un crédit auprès de ma banque pour acheter une voiture, la conseillère me propose une assurance auto et me fait un devis à 470€/an j'accepte et je reçois le contrat à la maison et là surprise ! le prix du devis de 470€ passe à 580€ /an sur le contrat

Je débarque à l'accueil de ma banque et leur dis que je refuse de signer le contrat vu que ce n'est pas le prix indiqué au devis.

La jeune fille de l'accueil me fait signer une lettre type qui dit que je résilie le contrat et me dit que c'est réglé et de ne pas renvoyer de papiers (ce que je fais !)

Je m'assure ailleurs, 360€ /an (quand même belle réduction) je transmets mes derniers relevés d'information (dont celui où je ne suis resté qu'un mois)

J'espère que vous suivez....

Et là surprise la compagnie m'appelle et me dit que le contrat est annulé il ne peut pas m'assurer car j'ai été résilié par mon ancien assureur (j'étais même pas au courant) catastrophe, j'appelle l'ancien assureur donc mon banquier, qui me dit d'appeler le siège car il ne comprend pas et qu'ils vont pouvoir régler la situation. J'appelle devinez ? Il peut rien il faut que j'appelle ma banque, je rappelle ENCORE la conseillère finit par comprendre me dit qu'on m'a mal égaré je n'aurai pas du ne pas retourner les papiers et la lettre de résiliation et INTROUVABLE !!!

A force de crier elle me dit de venir le lendemain chercher un nouveau relevé d'information que cela va s'arranger, j'y retourne ENCORE elle me redonne le même c'est à dire "résilié par la compagnie motif: lettre de retour non parvenue" au crayon c'est écrit oui oui un comble de la !

Le directeur arrive car je crie et me dit la seule solution c'est de revenir vous assurer chez nous ALORS LÀ JE RIGOLE

Que puis-je faire ? ou portez plainte ?

Bref AIDEZ-MOI MERCI